

COMMISSION REGIONALE DES FINANCES

Réunion du 13 juillet 2017 à Bourgoin

Membres Présents :

Outre les membres de droit Marcel FERRARI (Président de la ligue), Jérôme VILLON (Directeur Général), Xavier DEMAY (Trésorier Général) par visioconférence, Jean PFAENDER (Président de la commission), étaient présents Chantal FERRARI (Trésorier Général Adjoint), François JOUSSE et Philippe COLLARD (CTS).

René GERGELE, Bernard GLETTY, Marie Claude LEONARD et Pierre Alexandre VIAL (CTS) avaient prévenu de leur absence.

Ouverture de la séance à 10h00

Début effectif retardé d'une quinzaine de minutes, le temps que le système de visioconférence fonctionne correctement et que les participants se mettent en place.

Une semaine avant la tenue de la réunion, Jean PFAENDER avait transmis par e-mail un fichier Excel destiné à servir de support unique à l'analyse des comptes pour le premier semestre 2017. Cet envoi, limité aux participants déclarés, synthétisait les informations comptables transmises par Xavier DEMAY début juillet sous la forme d'un fichier de base de données.

N'ont été reprises dans ce fichier que les seules informations propres aux classes 6 et 7 et comportant une affectation analytique. Ont ainsi été exclues une douzaine d'écritures pour un montant total inférieur à 10 k€ regroupées dans un fichier d'anomalies. Ce fichier a été transmis à Chantal FERRARI en fin de réunion.

L'examen n'a pas mis en lumière de dysfonctionnement ou dépassement particulier. Les recettes attendues côté subventions comme côté licences étant encore à venir, Xavier signale que le point d'équilibre recettes – dépenses est en train d'être franchi et que la ligue assumera la période intermédiaire sur ces ressources, ce qui n'entraîne pas de difficulté pour le moment. Jérôme, pour sa part, évoque une visibilité plutôt vers la fin de l'exercice compte tenu du mode de facturation et des modalités encore imprécises d'application de la TVA.

L'examen a, en revanche, occasionné plusieurs observations d'ordre général :

- L'imputation analytique est perfectible. En effet, la fiche validée par l'acteur d'une dépense n'est pas systématiquement complétée par le code analytique à lui associer, engendrant des erreurs. Il arrive aussi que l'imputation, en principe systématique, manque faute peut-être d'une vérification immédiatement après la saisie comptable de ce qui a été effectivement enregistré dans la base comptable ;

- Les stages de fin d'année étant à cheval sur deux exercices, la reddition des comptes comme l'élaboration du budget 2018 devront en tenir compte ;
- Les libellés des écritures varient pour un même type de dépenses sans raison logique et manquent parfois de clarté.

En fin de séance, plusieurs dates ont été arrêtées pour le calendrier des réunions 2017 -2018 :

- 5 décembre 2017 préparation du budget prévisionnel ;
- 8 février 2018 validation des comptes après arrêté et avant vérification par le commissaire aux comptes ;
- 3 mars 2018 comité directeur
- 17 mars 2018 assemblée générale.

La date proposée pour la prochaine réunion est le 24 octobre 2017 à 10h00. L'examen des comptes des 9 premiers mois constituera l'essentiel de l'ordre du jour. D'ici cette date, une amélioration de la base des données comptables est annoncée par Xavier avec un appariement écriture comptable – document justificatif scanné.

La séance est levée à 12h15.